Session IX: Classement des parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

M. Izaak Wind

Ancien Directeur adjoint
Questions tarifaires et commerciales - OMD

Session IX

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Classement des parties

Session IX: Parties

Parties <------> Articles

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Déclaration :

« Les parties sont des articles»

Exact ?

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Introduction

73.15 - Chaînes, chaînettes et **leurs parties**, en fonte, fer ou acier

44.19 - Articles en bois pour la table ou la cuisine

Quelle est la différence?

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Introduction

- Qu'est-ce qu'une partie ?
- Marchandises destinées à :
  - Être assemblées pour constituer un article, avec d'autres marchandises (parties); ou
  - Être incorporées dans d'autres articles
- Elément d'un article

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Introduction

Arrêt de la CJUE C-297/13 – sur la question préjudicielle 35 :

« La notion de «partie» implique la présence d'un ensemble pour le fonctionnement duquel celles-ci sont indispensables »

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Introduction

- Aucune règle générale de classement
- Les parties sont des articles
- Dispositions spécifiques au niveau des Sections, des Chapitres, des positions et des sous-positions

Session IX: Parties

Aucune disposition spécifique

- Une partie peut être un article auquel une position fait référence
- Autres parties

Session IX: Parties

Aucune règle générale spécifique - Parties = articles auxquels une position fait référence

- 44.17 - Outils, […], manches d'outils, en bois

- 87.06 - Châssis équipés de leur moteur

- 87.07 - Carrosseries des véhicules automobiles, y compris les cabines

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Aucune règle générale spécifique – Parties n'étant pas des articles auxquels une position fait référence

Comparez les deux positions suivantes :

- n° 44.19 (articles en bois pour la table)
- n° 73.23 (articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier)

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Aucune règle générale spécifique – Parties n'étant pas des articles auxquels une position fait référence

Classement selon la matière constitutive

✓ couvercle *en bois* d'articles pour la table*:*

~~– n° 44.19 (articles en bois pour la table)~~

– n° 44.21 (autres ouvrages en bois)

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Aucune règle générale spécifique – Parties n'étant pas des articles auxquels une position fait référence

Classement selon la matière constitutive

✓ Couvercle en *métal* d'un sucrier en verre :

- n° 73.23 (articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier)
- ~~n° 70.13 (objets en verre pour le service de la table)~~

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Dispositions spécifiques

- Chapitres disposant d'une position spécifique aux fins des « parties »
- Positions renvoyant à certains articles et à «leurs parties »
- Notes de Sections ou de Chapitres régissant le classement des parties

Chapitres disposant d'une position spécifique aux fins des « parties »

- 61.17 – (...) parties de vêtements ou (...)
- 86.07 – Parties de véhicules pour voies ferrées (...)
- 87.08 – Parties (...) des n°s 87.01 à 87.05
- 92.09 – Parties (…) d'instruments de musique
- 93.05 – Parties (...) des n°s 93.01 à 93.04

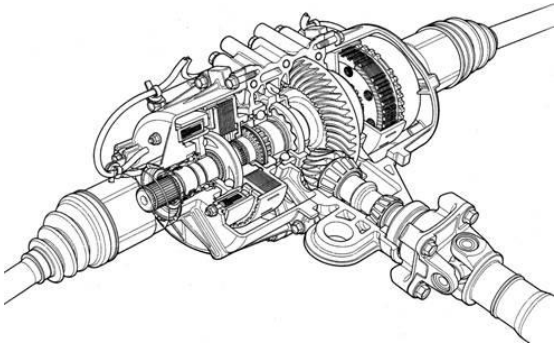

Positions renvoyant à certains articles et à « leurs parties »

Exemples:

- 73.15 - Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier
- 73.23/74.18/76.15 – Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties (…)
- 87.15 - Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties
- 91.11 - Boîtes de montres et leurs parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Notes de Sections ou de Chapitres régissant le classement des parties (1)

- Chapitre 82 - Note 2
- Chapitre 83 - Note 1
- Section XVI - Note 2
- Chapitre 90 - Note 2
- Chapitre 95 - Note 3

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Notes de Sections ou de Chapitres régissant le classement des parties (2)

Peuvent inclure certaines conditions :

- ✓ Nature de la matière constitutive (Note 2 du Chapitre 82)
- ✓ Exclusivement ou principalement destinées aux véhicules ou articles de la présente Section (Note 3 de la Section XVII)

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Conclusions

- Aucune règle générale
- Les « parties » sont des « articles »
- Classement en fonction des dispositions spécifiques, le cas échéant

Session IX

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

« Parties et fournitures d'emploi général »

Note 1 (g) de la Section XVI:

- La présente Section ne comprend pas :
- (a) (…) (f)
- (g) **Parties et fournitures d'emploi général**, au sens de la Note 2 de la Section XV, en métaux communs (Section XV), et les articles similaires en matière plastique (Chapitre 39);
- h)(...)

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Question:

Que sont les « parties et fournitures d'emploi général » ?

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Que sont les « parties et fournitures d'emploi général »?

- Groupe singulier d'articles
- Type de marchandises à usage général
- Conçues ou non pour une machine ou usage particulier
- De métaux communs (Section XV) ou en matière plastique (Chapitre 39)

Session IX: Parties

Note 2 de la Section XV

On entend par « parties et fournitures d'emploi général » :

- Les articles des n° 73.07, 73.12, 73.15, 73.17, 73.18
- Les ressorts et lames de ressorts (autres que les ressorts d'horlogerie)
- Les articles des n° 83.01, 83.02, 83.08, 83.10 ainsi que les cadres et la miroiterie du n° 83.06

Session IX: Parties

En d’autres termes, les articles suivants :

- Accessoires de tuyauterie (73.07)
- Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires (73.12)
- Chaînes et chaînettes (73.15)
- Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées (73.17)
- Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (73.18)
- Les ressorts et lames de ressorts (autres que les ressorts d'horlogerie) (73.20)

Session IX: Parties

Et :

- **83.01**: Cadenas, serrures et verrous; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure; clefs
- **83.02**: Garnitures, ferrures et articles similaires pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires; roulettes avec monture; ferme-portes automatiques
- **83.08**: Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets; rivets tubulaires ou à tige fendue; perles et paillettes découpées
- **83.10**: Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses, chiffres, lettres et enseignes diverses (à l'exclusion de ceux du n° 94.05)
- cadres et miroirs du **n° 83.06**

Toutes ces parties sont de métaux communs *ou en matière plastique*

Session IX: Parties

Parties et fournitures d'emploi général

Non pertinent :

- Spécificité
- Utilisation prévue

Pertinent :

Présentation distincte

Session IX: Parties

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Parties et fournitures d'emploi général (exemple)

Boulons et écrous pour aéronefs

Session IX: Parties

Parties et fournitures d'emploi général (exemple)

Quid de cet article en alliage de titane ?

- Utilisé en chirurgie traumatologique aux fins de stabilisation postérieure de la colonne vertébrale

- Vis à double filets

Session IX: Parties

Parties et fournitures d'emploi général (exemple)

Quid de cet article en alliage de titane ?

- Ne présente pas le caractère d'une "vis"
- Espacement différent des filets
- Partie d'un système

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Session IX: Parties

Questions?

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

C’EST FINI !

(pour aujourd’hui)